



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement des bornes de recharge sur les parkings des grandes surfaces

Question écrite n° 14740

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le développement des bornes de recharge pour voitures électriques et hybrides rechargeables implantées sur les parkings des grandes surfaces. De plus en plus de supermarchés et hypermarchés ont fait le choix de proposer à leurs clients des bornes permettant de recouvrer 80 % de l'autonomie des véhicules électriques en 30 minutes. Le succès de la prime à la conversion démontre que les Français sont prêts à s'engager dans le grand mouvement de la transition écologique. Encourager l'implantation de bornes électriques en France et particulièrement sur les parkings des grandes surfaces est une opportunité de créer un maillage extrêmement dense de lieux de recharge. Aujourd'hui, la France possède plus de 2 000 hypermarchés et 10 000 supermarchés présents à la fois dans les zones urbaines, péri-urbaines et rurales. À l'heure où l'augmentation du prix des carburants suscite l'interrogation chez beaucoup de citoyens, favoriser cette implantation et ce développement constituerait un signal fort envoyé à tous les Français quant à l'engagement du Gouvernement en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte mettre en place afin d'accompagner ou d'inciter l'implantation de bornes de recharge pour voitures électriques et hybrides rechargeables sur les parkings des grandes surfaces en France.

Texte de la réponse

La France recense aujourd'hui plus de 32 000 points de recharge ouverts au public. Le plan de soutien au secteur automobile, présenté le 26 mai 2020, confirme l'ambition du Gouvernement d'accélérer le déploiement des bornes de recharge en France, pour atteindre l'objectif de 100 000 points de recharge d'ici la fin de l'année 2021. Afin de parvenir à cet objectif, de nombreuses mesures à destination à la fois des collectivités territoriales et des personnes privées sont mises en place, certaines sont plus spécifiquement à destination des parkings de grandes surfaces. Tout d'abord depuis le 10 février 2016, le programme ADVENIR encourage l'installation de bornes de recharge privées sur des parkings (magasin ou entreprises) et dans des habitats collectifs au travers d'une aide financière. Cette aide, qui s'élevait initialement à 40 % des coûts de fourniture et d'installation d'un point de recharge sur tout parking accessible au public, a été portée à 60 % depuis novembre 2020, soit 2 000 à 9 000 euros selon la puissance des bornes, alors que les montants étaient compris entre 1 000 et 2 000 euros jusqu'alors. Par ailleurs, les coûts de raccordement au réseau des bornes ouvertes au public sont pris en charge à hauteur de 75 % jusqu'au 31 décembre 2021. Enfin, le 12 octobre 2020, la ministre de la transition écologique et le ministre délégué chargé des transports, ont reçu les acteurs de la filière automobile, autoroutière, de l'énergie et de la grande distribution ainsi que des élus locaux afin d'accélérer le déploiement des véhicules électriques et le développement du réseau d'infrastructures de recharge. Ainsi, les grands groupes se sont engagés à multiplier les bornes sur leurs parkings. Cette démarche sera poursuivie dans les prochains mois.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14740

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 octobre 2019

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10894

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2104